

Pouvoir d'emprunt supplémentaire

dépasse ce montant. Seulement 12,000 sociétés et compagnies au Canada sont visées par le taux d'imposition supérieur. Par contre, 175,000 sociétés sont imposées au taux inférieur. Si nous sommes obligés d'accorder un léger avantage à ces 12,000 sociétés, ce n'est pas bien grave. Le gouvernement pourrait reprendre cette avantage en modifiant les dispositions touchant le crédit d'impôt à l'investissement, les déductions pour inventaire ou autre chose du même genre. Ce ne serait pas bien difficile. La loi pourrait ainsi être simplifiée énormément. Si le ministre s'intéresse aux recettes et à l'équité, il pourrait simplifier la loi et le faire correctement. Ce n'est pas difficile. Un peu d'imagination suffit. Je dis au ministre que c'est ce que nous attendons de lui comme ministre des Finances. Il devrait revoir la loi de l'impôt sur le revenu et la simplifier.

● (2140)

J'ai déjà pris beaucoup de temps, monsieur l'Orateur, mais je voudrais aborder un dernier sujet. Il est absolument essentiel de modifier la loi sur l'examen de l'investissement étranger. Des poursuites ont été entamées contre une personne de ma circonscription. Je trouve cela ridicule. Il s'agit d'un Canadien. Il détient 51 p. 100 des actions de KCR Limited, une entreprise qui importe des radiateurs au kérosène. Cet homme comparait maintenant devant la Cour fédérale du Canada parce qu'il détient 51 p. 100 des actions de la société. Il a investi \$8,000 dans cette entreprise et la société mère américaine, elle, environ \$200,000. Selon l'Agence d'examen de l'investissement étranger, c'est là une façon détournée pour un Américain de s'établir ici et de vendre des radiateurs au kérosène. Il y a bien des façons de contourner le problème. Je ne vois pas ce que des investissements étrangers de moins de dix millions de dollars peuvent avoir d'inquiétant pour les entreprises et les investisseurs canadiens. Après tout, cela ne changera rien à la structure du Canada, que ce soit dans un sens ou dans l'autre. Nous réclamons des investissements dans ce pays. Nous réclamons des emplois et nous voulons qu'il se fasse quelque chose. Nous voulons que les contribuables payent de l'impôt et œuvrent dans les secteurs des services sociaux et bénévoles pour bâtir notre pays. Nous n'avons pas vraiment à nous préoccuper de savoir si une petite transaction de \$250,000 rapporte à des étrangers ou à des Canadiens. Cela n'a guère d'importance. L'essentiel, c'est que nous donnions du travail aux Canadiens et que nous accomplissions des choses. Le ministre ne peut pas ne pas s'en rendre compte, des situations comme celles-là, que nous devons à la loi sur l'examen de l'investissement étranger, déplaisent aux Canadiens tout comme aux étrangers qui cherchent à investir au Canada et à y accomplir quelque chose.

Je vous dis ceci, monsieur l'Orateur: il importe au plus haut point que la loi sur l'examen de l'investissement étranger soit modifiée. A mon avis il conviendrait de fixer 10 millions de dollars la valeur minimum des transactions assujetties à la loi.

Je suis d'avis qu'il faudrait établir le budget d'après les comptes nationaux. Nos dépenses excèdent les 90 milliards de dollars. Le tiers de nos recettes fiscales sert à acquitter les intérêts. Nos emprunts représentent plus de 6 p. 100 de notre produit national brut. Nous en sommes au point où nos dépenses constituent à peu près 25 p. 100 de notre PNB, d'après les comptes nationaux. Le ministre peut bien déclarer que ceux-ci ne forment pas une base équitable, mais je lui signale que dans le premier volume des Comptes publics, cette

année, le vérificateur général affirme carrément que les méthodes comptables du gouvernement sont tout à fait erronées. En ce qui a trait au Compte d'indemnisation pour le pétrole, le gouvernement est maintenant tenu de le comptabiliser comme il se doit dans les Comptes publics. Les seuls comptes que l'on puisse véritablement comparer demeurent les comptes nationaux. Si cette comparaison ne se fait pas, nous nous retrouvons avec des changements étranges dans notre comptabilité budgétaire qui empêchent de comparer les postes d'une année à l'autre.

C'est grave. Le gouvernement administre actuellement plus de 25 p. 100 du produit national brut. En outre, les gouvernements provinciaux en prennent une très grosse partie. Les sociétés de la Couronne ont également leur part. Au total, les gouvernements administrent plus de 50 p. 100 de notre PNB. Quand mon collègue du Nouveau parti démocratique dit que les gens ne peuvent pas acheter de marchandises, il a raison. S'ils ne peuvent pas le faire, c'est parce qu'elles sont trop coûteuses. Pourquoi? Parce que nous utilisons une trop grande partie de notre main-d'œuvre, de notre énergie, de nos efforts et de notre productivité pour nous gouverner, voilà la raison. Par conséquent, les frais de l'administration publique viennent de grossir le prix de tout ce que nous produisons. Pas étonnant que nos marchandises soient si coûteuses ou que nous ne produisions pas plus. Pas étonnant que nous ayons des difficultés. En fait, nous devons réduire non pas nos exigences, mais nos coûts de production. Nous devons, de cette façon, accroître notre productivité. Il nous faut produire davantage et gaspiller moins d'énergie pour nous gouverner afin de réduire le prix de nos produits et d'être plus concurrentiels sur les marchés mondiaux. Tant que nous ne l'aurons pas fait, les consommateurs n'auront pas suffisamment d'argent pour payer nos produits. Il ne faut pas que les impôts viennent trop grossir les prix. La machine gouvernementale coûte trop cher. Tant que le gouvernement coûtera aussi cher, nous continuerons à avoir un chômage généralisé et une faible productivité. Voilà le défi que nous devons relever. Nous ne réglerons jamais ce problème en empruntant davantage dans l'espoir d'assurer notre prospérité.

M. Burghardt: Monsieur l'Orateur, le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) accepterait-il une question au sujet de ce qu'il vient de dire?

M. Blenkarn: Oui, monsieur l'Orateur.

M. Burghardt: Monsieur l'Orateur, au début de son discours, le député a parlé de Radio-Canada. J'ai eu l'impression qu'il préconisait l'abolition de la société d'État. Épouse-t-il la politique officielle des conservateurs à cet égard? Le député pourrait-il répondre par oui ou par non à cette question?

M. Blenkarn: Monsieur l'Orateur, il y a un certain nombre de questions auxquelles on vous demande de répondre oui ou non. La Commission Applebaum a étudié le coût de production des émissions dramatiques de Radio-Canada et elle a constaté qu'il serait possible de les produire pour beaucoup moins cher ailleurs. Dans le domaine du spectacle et de la radiodiffusion nationale, il y a bien des choses qui pourraient être réalisées pour beaucoup moins cher, le député ne l'ignore pas.

Une voix: Répondez à la question.